



Direction de l'instruction publique et de la culture  
Office des écoles moyennes et de la formation professionnelle  
Section des écoles moyennes

Kasernenstrasse 27  
3013 Berne  
+41 31 633 87 79  
[ams.mba@be.ch](mailto:ams.mba@be.ch)  
[www.be.ch/ecoles-moyennes](http://www.be.ch/ecoles-moyennes)

## Notice sur la maturité spécialisée à l'intention des prestataires de stages dans le domaine de la santé ou du travail social (valable à partir de la rentrée 2024)

### 1. Informations générales concernant la maturité spécialisée

**Structure et éléments** : La maturité spécialisée suit directement la formation de trois ans en école de culture générale (ECG). La filière de formation en ECG comprend l'enseignement de la culture générale et l'enseignement spécifique au domaine professionnel choisi, ainsi que plusieurs semaines de stage, dont au moins trois doivent être effectuées dans le domaine professionnel correspondant. Les maturités spécialisées orientation Santé et orientation Travail social sont composées des éléments suivants :

- 3 semaines de cours d'introduction dans une école supérieure conformément au plan d'études
- 24 semaines de stage évalué dans le domaine professionnel choisi
- Journées d'encadrement supplémentaires correspondant à une semaine durant le stage conformément au plan d'études
- 4 semaines prévues pour la rédaction du travail de maturité spécialisée
- Présentation et soutenance du travail de maturité spécialisée

La note du stage et celle du travail de maturité spécialisée doivent être suffisantes pour que le certificat de maturité spécialisée puisse être délivré.

**Objectifs de formation** : L'objectif de la maturité spécialisée est de continuer à développer et d'approfondir les connaissances et compétences assimilées durant la formation achevée par le certificat ECG. Les stagiaires acquièrent des connaissances fondamentales et de l'expérience pratique dans le domaine professionnel choisi. Le stage et le travail de maturité spécialisée permettent d'établir des liens entre la formation générale dispensée par l'ECG et la réalité sur le terrain.<sup>1</sup>

**Cours d'introduction** : À titre de préparation, les stagiaires suivent un cours d'introduction de trois semaines dans une école supérieure, où ils acquièrent des connaissances et des aptitudes pratiques de base en vue du stage et découvrent les méthodes appliquées dans le domaine professionnel et où le travail de maturité spécialisée et sa réalisation leur sont présentés.

**Journées d'encadrement** : Durant le stage, cinq journées d'encadrement supplémentaires ont lieu, lesquelles sont proposées par les écoles spécialisées en collaboration avec les écoles de culture générale. Ces journées ont pour but l'approfondissement des objectifs de formation, la réflexion axée sur des situations pratiques et le soutien dans la rédaction du travail de maturité spécialisée.

**Stage** : Le stage est au centre de la maturité spécialisée. Il s'appuie sur les connaissances et aptitudes acquises, les approfondit et aboutit à la rédaction du travail de maturité spécialisée, qui allie théorie et pratique.

### 2. Conditions générales du stage et tâches de l'entreprise<sup>2</sup>

**Contrat** : L'entreprise signe avec les élèves de maturité spécialisée un contrat qui règle la relation de travail. Les conditions d'engagement et les processus organisationnels du stage sont définis par le contrat et par les directives de l'entreprise accueillant le stage. En signant le contrat, les deux parties déclarent accepter les conditions de travail définies.

Pour qu'un stage puisse être validé comme stage de maturité spécialisée, les conditions suivantes s'appliquent :

<sup>1</sup> cf. plan d'études ECG 2021, partie II : maturité spécialisée et formulaire de qualification

<sup>2</sup> Pour les stages dans le domaine de la santé, les directives concernant les formations non formalisées sont aussi à respecter.

**Durée** : Le stage évalué est généralement effectué à temps plein et doit durer au moins 24 semaines. Les 4-5 journées d'encadrement s'ajoutent aux 24 semaines. L'entreprise doit permettre aux stagiaires de prendre part à ces journées. Le stage débute au plus tôt lors de la semaine 35, mais au plus tard au début de la semaine 37.

**Concept du stage** : Le stage doit avoir un lien avec la mission principale du domaine professionnel, être accompli dans une institution du domaine professionnel correspondant et garantir un contact direct avec des personnes assurant une prise en charge. Les élèves de maturité spécialisée assument des tâches correspondant à leur statut de stagiaires. En règle générale, une phase de collecte de données sur le terrain est nécessaire pour la rédaction du travail de maturité (cf. ci-dessous).

**Évaluation du stage** : Lors de la remise du travail de maturité spécialisée, le stage doit avoir été jugé comme suffisant. Pour ce faire, l'ECG met à la disposition de l'entreprise où se déroule le stage un formulaire de qualification qui comprend aussi un formulaire d'évaluation pour la qualification formative intermédiaire après 12 semaines de stage. Un stage jugé comme insuffisant entraîne l'échec de la formation.

**Prise en charge durant le stage** : L'entreprise désigne une ou un responsable de stage, qui assure la prise en charge de la ou du stagiaire au quotidien, évalue le stage (qualification intermédiaire et qualification) et conseille la ou le stagiaire dans le cadre de la rédaction du travail de maturité spécialisée. La ou le responsable de stage est qualifié·e pour encadrer la ou le stagiaire de par sa formation et son expérience professionnelle. Dans l'idéal, elle ou il assume ses tâches avec le soutien de personnes au bénéfice d'une formation du degré tertiaire. La ou le responsable de stage aborde avec la ou le stagiaire la réalisabilité technique du travail prévu dans le cadre du stage, formule d'éventuelles conditions imposées par l'entreprise (p. ex. protection des données) et approuve le sujet et la question directrice du travail de maturité spécialisée. Elle ou il se tient à la disposition de la ou du stagiaire et de l'enseignante ou enseignant de l'ECG pour les conseiller en cas de questions spécifiques au domaine et peut les aider dans la recherche de littérature spécialisée adaptée.

### **3. Accompagnement et coordination par l'ECG**

**Accompagnement** : L'ECG désigne une personne chargée d'accompagner chaque stagiaire dans la réalisation de son travail de maturité spécialisée. Cette personne soutient et encadre les élèves en termes de méthodologie et de suivi du progrès du travail dans le cadre de rencontres régulières.

**Responsable du domaine professionnel** : Chaque ECG désigne une ou un responsable du domaine professionnel, qui assume la coordination entre les différentes institutions et qui est l'interlocuteur·trice pour les élèves, pour l'entreprise où se déroule le stage et pour les institutions tertiaires impliquées en cas de difficultés ou de questions.

### **4. Travail de maturité spécialisée**

**Contenu** : Le travail écrit de maturité spécialisée doit répondre à une problématique pertinente pour la pratique. À cet effet, la candidate ou le candidat formule une question directrice qu'elle ou il traite de façon empirique et théorique.

**Déroulement** : Durant la première partie du stage, la ou le stagiaire trouve un sujet approprié et une question directrice. Une fois validés par la ou le responsable de stage (cf. ci-dessus), l'enseignante ou l'enseignant compétent de l'ECG approuve le sujet et la question directrice tout en tenant compte des directives contenues dans le guide sur le travail de maturité spécialisée. Les élèves disposent de quatre semaines pour rédiger leur travail de maturité spécialisée, qu'ils rendent sous forme écrite et qu'ils présentent et soutiennent à l'oral.

**Évaluation du travail de maturité spécialisée** : L'enseignante ou enseignant de l'ECG ainsi qu'une experte ou un expert de la Commission cantonale d'examen pour les ECG octroient la note sur la base du guide sur le travail de maturité spécialisée. La note globale se compose du résultat du travail écrit (deux tiers de la note) et du résultat de la présentation et de la soutenance du travail de maturité spécialisée (un tiers de la note).

Des informations complémentaires sur la maturité spécialisée dans le canton de Berne sont disponibles sur [www.be.ch/msp](http://www.be.ch/msp).